

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32320**

### Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) GroupeXI Métiers du bois et de l'ameublement - Classe 11: Vannerie

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

234 Travail du bois et de l'ameublement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du maréchal ferrant avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du métier de vannier qui travaille avec de l'osier principalement mais aussi avec les tiges naturelles souples et flexibles telles que le rotin, le roseau, le raphia ou encore le bambou, le jonc et la paille. C'est un spécialiste de la manipulation, de la transformation de ces matières. Il peut récolter sa matière première, laver les tiges, les faire sécher et parfois les teindre. Il va ensuite vernir ou peindre ces tiges selon la demande de ses clients. S'il est capable de concevoir et de fabriquer des objets, du mobilier, le vannier peut aussi s'intégrer dans de nouvelles dynamiques commerciales ou scientifiques telles que des collaborations ponctuelles avec des designers, des recherches technologiques, comme notamment le travail sur les normes anti feu pour l'aménagement intérieur.

Les activités consistent à :

- Analyser une fiche technique ou un bon de commande ;
- Choisir des matières premières et de l'outillage nécessaire à la réalisation des vanneries demandées ;
- Réaliser le trempage des matières premières ;
- Réaliser les articles dans des conditions optimales de rapidité, de respect des points de travail et des côtes ;
- Mettre en forme des fonds, positionner des montants ourdis ou piqués ;
- Réaliser différents types de torches et de clôtures, tenir des montants dans l'espace ;
- Réaliser tous types de bordures.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Analyser la demande ;
- Déterminera les différents points de travail requis ;
- Choisir les matériaux et outillage nécessaires ;
- Choisir des osiers indemnes de maladies et de taches ;
- Tremper ces matériaux et l'ouvrage en cours de fabrication ;
- Tracer d'éventuels épures et gabarits ;
- Tresser de manière régulier en respectant les cotes, les axes de symétrie et les proportions, la forme de l'objet et de sa géométrie ;
- Réaliser les finitions et épilucher correctement les ouvrages ;
- Souffrir les matériaux ou l'ouvrage terminé.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Entrepreneur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**B1401** : Réalisation d'objets en lianes, fibres et brins végétaux

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la vannerie et comprenant la fabrication de trois articles imposés qui réunissent un grand nombre de techniques traditionnelles de la vannerie française (travail rond, ovale et carré, ourdi et piqué, en plein et à jour, etc.) et qui permettront l'évaluation du respect des points de travail contenus dans les fiches et dessins techniques, le respect des dimensions, la qualité de l'exécution, l'aspect général et le soin des finitions.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

**Autres sources d'information :**

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.